



CABINET GILLES HUBERT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

**UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE
DE LA CDC (USAC) DE PARIS ILE-DE-FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

59 RUE DE LILLE – 75 007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC » de l'annexe des comptes annuels concernant les moyens mis à disposition par la Caisse des Dépôts au cours de l'exercice 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

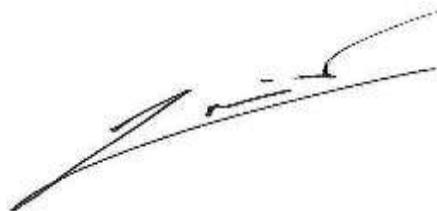
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 17 février 2021,



Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Gilles HUBERT
Guilhem PRINCÉ

Comptes annuels

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

ASS Union Sportive et Artistique de la

59 rue de Lille
75007 PARIS
SIRET

Sommaire

1. Attestation

Attestation d'Expert Comptable	1
--------------------------------	---

2. Comptes annuels

Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de Résultat	5

3. Annexe

Règles et méthodes comptables	7
Faits caractéristiques	9
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	15
Autres informations	16

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association Union Sportive et Artistique de la CDC relatifs à l'exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 0 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	230 968
Total des ressources	240 760
Résultat net comptable (Excédent)	54 386

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels de l'association ASS Union Sportive et Artistique de la pour l'exercice du 01/10/2019 au 30/09 /2020 ont initialement fait l'objet d'une attestation de présentation en date du 28/05/2020. Ils ont été modifiés et la présente attestation annule et remplace la première attestation.

Fait à PARIS
Le 15/02/2021

Liauzun Philippe



COMPTES ANNUELS

Bilan actif

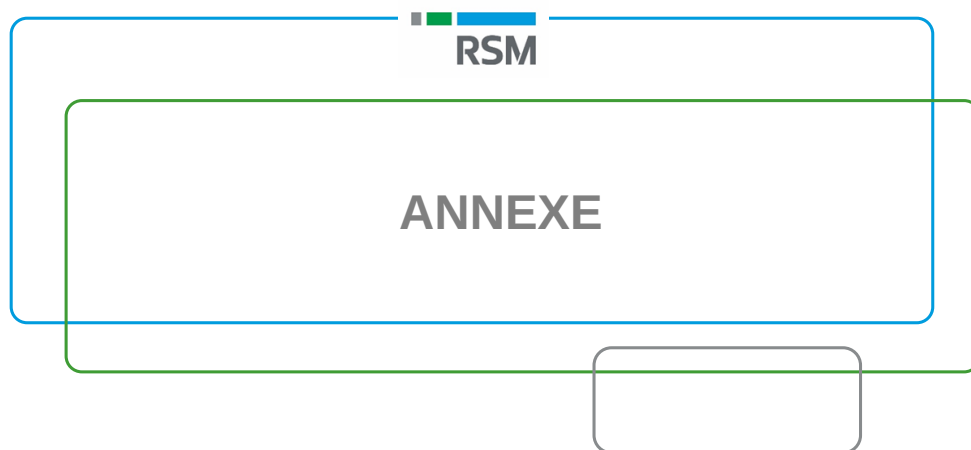
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/09/2020	Net au 30/09/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				9 180
Immobilisations corporelles	44 843	31 536	13 307	2 441
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 843	31 536	13 307	11 621
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 167	896	271	20 115
Autres	41 834		41 834	75 045
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	175 555		175 555	361 901
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	218 557	896	217 661	457 061
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	263 399	32 432	230 968	468 683
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 30/09/2020	au 30/09/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245	15 245
Ecart de réévaluation		
Réserves	88 028	88 028
Résultat de l'exercice	54 386	-21 627
Report à nouveau	31 430	53 057
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	189 088	134 702
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	13 482	2 466
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	202 570	137 169
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	217	2 186
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 855	78 282
Autres	3 325	8 633
TOTAL DETTES	28 397	89 101
Produits constatés d'avance		242 413
TOTAL GENERAL	230 968	468 683
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	28 397	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	217	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	Exercice N 30/09/2020	Exercice N-1 30/09/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		1 340
Production vendue (biens et services)	207	38 966
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	203 080	186 320
Cotisations	240 553	229 602
Autres produits	2 638	2
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	446 478	456 229
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	875	2 015
Variation des stocks (marchandises)		990
Achats d'approvisionnements	2 636	6 592
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	339 736	382 217
Impôts, taxes et versements assimilés	526	327
Rémunérations du personnel	51 577	60 667
Charges sociales	21 096	24 813
Dotations aux amortissements	1 590	849
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	9 180	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	427 217	478 472
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 261	-22 242
PRODUITS FINANCIERS	2 364	
CHARGES FINANCIERES		2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 247	617
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 487	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	54 386	-21 627



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Union Sportive et Artistique de la CDC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 230 968 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 54 386 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/02/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 3 à 5 ans

* Matériel et outillage industriels :

2 ans et un taux de 60% la première année et 40% la seconde.

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

S'agissant des disques lasers et des digital vidéo disc (DVD) : une durée de vie de 2 ans et un taux d'amortissement de 60% la première année et 40% la seconde.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité au cours de l'année 2020 et sur les comptes de l'exercice arrêtés au 30/09/2020.

Toutefois l'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les éventuelles conséquences sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 180			
Immobilisations incorporelles	9 180			
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 116	11 560		38 676
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 166			6 166
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	33 283	11 560		44 843
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 364		2 364	
Immobilisations financières	2 364		2 364	
ACTIF IMMOBILISE	44 827	11 560	2 364	44 843

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 039	77		27 116
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 803	617		4 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 841	694		31 536
ACTIF IMMOBILISE	30 841	694		31 536

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 001 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 167	1 167	
Autres	41 834	41 834	
Charges constatées d'avance			
Total	43 001	43 001	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 364		2 364	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		896		896
Total	2 364	896	2 364	896
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		896		
Financières			2 364	
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	88 028	-21 627		-21 627	88 028
Report à Nouveau	53 057			21 627	31 430
Excédent ou déficit de l'exercice	-21 627	21 627	54 386		54 386
Situation nette	134 702		54 386		189 088
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 466		11 016		13 482
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	137 169		65 402		202 570

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 397 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	217	217		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 855	24 855		
Dettes fiscales et sociales	302	302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 023	3 023		
Produits constatés d'avance				
Total	28 397	28 397		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-factures non parvenues	11 500
Rabais, Remises, Ristournes A accor	1 420
Total	12 920

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			203 080			203 080
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						616
						203 696

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-68	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 364	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 662
Subventions d'investissement virées au résultat		616
TOTAL	2 296	3 279

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC

La CDC met à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France des moyens en personnel, des locaux, des équipements et une assistance, notamment informatique.

La valorisation de ces avantages n'a pas pu être effectuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Le personnel à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France par la CDC était de 7 personnes sur la durée de l'exercice.